

CABINET DU MAIRE

Nos références :

Votre correspondant : Loïc MICHEL
lmichel@ville-laon.fr - 03 23 22 86 04

Objet : Circuit des Remparts

58^{ÈME} CIRCUIT DES REMPARTS

Information aux riverains,

Madame, Monsieur,

La **58^{ème} édition du Circuit des Remparts**, organisée par le Fraternel Club de Laon Athlétisme aura lieu le samedi 9 octobre prochain.

Son bon déroulement dépend en grande partie de votre indulgence, notamment au niveau de la circulation et du stationnement. Nous sollicitons ainsi votre tolérance en vous demandant de bien vouloir respecter les modifications de stationnement et de circulation suivantes :

- **Le stationnement** des véhicules de toute nature sera interdit : **place du Général Leclerc** sur les emplacements situés **n°7 à 14 (Zone A)**, du vendredi 8 octobre 2021 à 12^h et jusqu'à la fin du nettoyage des voies.
- **La circulation et le stationnement** des véhicules de toute nature seront interdits **sur l'ensemble de la place du Général Leclerc**, le samedi 9 octobre 2021 à partir de 14^h et jusqu'à la fin de la manifestation.
- **Le stationnement** des véhicules de toute nature sera interdit, le samedi 9 octobre 2021 à partir de 15^h et jusqu'à la fin de la manifestation, comme suit : **rue du Bourg, rue Sérurier, ruelle du Chemin de Fer, rempart Saint-Rémi**.
- **Le stationnement** des véhicules de toute nature sera interdit, le samedi 9 octobre 2021 à partir de 17^h et jusqu'à la fin de la manifestation, comme suit : **promenade Saint-Martin, rue Pierre Curie, rue Thibesard, rue Saint-Jean, place Aubry, promenade Barthélemy de Jur, place du Parvis Gautier de Mortagne, rue du Cloître, rue Saint-Pierre au Marché, place Saint-Julien**.
- **La circulation** des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules de secours, sera interdite le samedi 9 octobre 2021 à partir de 16^h et jusqu'à la fin de la manifestation, sur les voies suivantes : **rue du Change, rue Sérurier, rue Jules Fouquet, rempart Saint-Rémi, ruelle du Chemin de Fer**.
- **La circulation** des véhicules de toute nature se fera en double sens et sera réglée en alternat par des agents de la Police Municipale **promenade Yithzak Rabin**, l'entrée et la sortie s'effectueront par l'**allée Jean Martinot**, le samedi 9 octobre 2021 à partir de 16^h et jusqu'à la fin de la manifestation.

- **La circulation** des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules de secours, sera interdite le samedi 9 octobre 2021 à partir de 18^h et jusqu'à la fin de la manifestation, sur les voies suivantes : **rue du Père Marquette et Louis Jolliet, rue du Rempart Saint-Just, promenade Saint-Just, rue Milon de Martigny, promenade Saint-Martin, avenue de la République** (dans le sens allant de la rue Saint-Martin à la rue Pierre Curie), **rue Thibesard, rue du Cloître, rampe d'accès entre le boulevard Michelet et le carrefour de la rue Thibesard et de l'avenue de la République, rue Saint-Pierre au Marché, place Saint-Julien, rue Saint-Jean, ruelle Pourrier, place Aubry, rue de la Herse, place du Parvis Gautier de Mortagne, promenade Barthélémy de Jur, rue du Bourg.**

- **La circulation** des véhicules de toute nature se fera en sens inverse **rue du 13 Octobre 1918** (dans sa partie comprise entre la place Saint-Julien et la rue John Fitzgerald Kennedy), le samedi 9 octobre 2021 à partir de 18^h et jusqu'à la fin de la manifestation.

- **La circulation** s'effectuera en double sens entre le carrefour **rue du Père Marquette et Louis Jolliet / rue Méchain** jusqu'au droit du **square Marquette**, le samedi 9 octobre 2021 à partir de 18^h et jusqu'à la fin de la manifestation.

- **La circulation** dans le rond-point du 45^{ème} RI se fera sur une voie en empruntant le sens inverse entre **l'allée Jean Martinot** et la **rue Marcel Bleuet**, le samedi 9 octobre 2021 à partir de 18^h et jusqu'à la fin de la manifestation.

- Les véhicules sortant du **parking de la Plaine** auront obligation de tourner à gauche, en direction du rempart Guillaume de Harcigny, le samedi 9 octobre 2021 à partir de 18^h et jusqu'à la fin de la manifestation.

Les signalisations et pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par les agents de la ville de LAON.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Eric DELHAYE
Maire de LAON